

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-248-1917 portant désignation des membres du Comité d'hygiène pour 1917.

n° 3-248-1917

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
14 juin 1917

Numéro JO
n° 248 du 30/06/1917

Date du numéro
30 juin 1917

VISAS

L'Inspecteur général des Colonies, Officier de la Légion d'Honneur, délégué dans les fonctions de gouverneur de la Côte Française des Somalis et Dépendances

Vu l'ordonnance organique du 18 Septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884

Vu l'arrête du 10 Mars 1910 instituant un Comité d'hygiène à Djibouti.

Vu l'absence de nombreux membres du Comité précédemment constitué. Sur le rapport du Médecin-Major de 2ème classé Chef de Service de Santé.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont désignés pour faire partie du Comité d'hygiène de Djibouti pour 1917. M.M. LEGER, Chef du Service de Santé Président. LAFAY, Conseiller d'Administration. SIGUIER. Président de la Chambre de Commerce. ALLARD, Secrétaire Général de la Compagnie du Chemin de Fer Franco-Éthiopien. LASSAIGNE, chef du 1er Bureau du Secrétariat Général du Gouvernement. Le Docteur VOGEL, Chargé du Service Médical du Bataillon S.S. Le Docteur TASSY, Chargé du Service de l'Assistance médicale indigène. GOYON, de la Cie de l'Afrique Orientale. CABASSO, chargé du Service des travaux Publics. VERNIER, commissaire de Police, HAMOUDI, Notable indigène. BAZARA. ABDOU WASSE.

Art. 2

Le présent arrêté sera communiqué pour exécution enregistré et publié partout où besoin sera.

FILLON.